

# Revue de presse



Jeudi 27 Février 2025



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## [Le président de la République arrive à l'usine de dessalement d'eau de mer "Koudiet Eddraouche" à El Tarf](#)

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, est arrivé, mercredi, à l'usine de dessalement d'eau de mer "Koudiet Eddraouche" dans la commune de Berrihane, dans la wilaya d'El Tarf.

Sur place, le président de la République a suivi des exposés techniques sur les différentes étapes de réalisation de cette usine et les défis rencontrés par les compétences algériennes lors de la réalisation de ce projet stratégique, l'un des plus grands en Algérie.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

## [Bourse d'Alger: hausse de 4,5 % de la valeur transigée au 2e semestre 2024](#)

La valeur des actions échangées à la Bourse d'Alger a atteint 1,41 milliard de dinars (md Da) au deuxième semestre 2024, enregistrant une hausse de 4,5 % par rapport aux 1,35 md Da du premier semestre, selon la Commission d'organisation et de surveillance des opérations en Bourse (Cosob).



**ALGÉRIE PRESSE SERVICE**

## **Président de la République: les nouvelles usines de dessalement, une fierté pour l'Algérie victorieuse**

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, mercredi dans la wilaya d'El Tarf que les usines géantes de dessalement réalisées récemment dans les wilayas d'Oran, Tipasa, El Tarf, Boumerdes et Béjaïa, sont une fierté pour l'Algérie victorieuse.



## **Bourse d'Alger : Hausse de 4,5 % de la valeur transigée au 2e semestre 2024**

La valeur des actions échangées à la Bourse d'Alger a atteint 1,41 milliard de dinars (md Da) au deuxième semestre 2024, enregistrant une hausse de 4,5 % par rapport aux 1,35 md Da du premier semestre, selon la Commission d'organisation et de surveillance des opérations en Bourse (Cosob).



## **Économie bleue en Algérie : L'apport de la transformation numérique**

Les conclusions d'une étude visant à identifier les leviers technologiques permettant d'optimiser la transformation numérique de l'économie bleue en Algérie ont été présentées à Alger, dans le cadre d'un forum dédié aux technologies appliquées à ce secteur, a indiqué un communiqué du Programme économie bleue, pêche et aquaculture.

Outre le potentiel de croissance des BlueTech en Algérie, l'étude identifie notamment les secteurs-clés pouvant bénéficier de ces technologies bleues, en particulier les solutions d'électronique embarquée et de surveillance.



## **Le Président inaugure la station de dessalement de Koudiet Eddraouche : «Ce qui a été accompli restera gravé dans l'histoire»**

Le président de la République a inauguré, ces derniers jours, deux nouvelles stations de dessalement de l'eau de mer, l'une à Cap-Blanc, dans la wilaya d'Oran, et l'autre à Fouka, dans la wilaya de Tipasa. Hier, le chef de l'État, Abdelmadjid Tebboune, était dans la wilaya d'El-Tarf, à l'extrême nord-est du pays, où il a inauguré une troisième station de dessalement de l'eau de mer à Koudiet Eddraouche.



## **Après celle d'Oran et de Fouka, Tebboune inaugure l'usine de dessalement de l'eau de mer d'El Tarf**

### **«Ca restera gravé dans l'Histoire»**

Tebboune a ordonné de lancer sept nouvelles stations de dessalement en 2026.

Démonstration de force ! D'un bout à l'autre du pays, de l'Ouest à l'Est en passant par le Centre, Abdelmadjid Tebboune a multiplié les déplacements cette semaine pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable des Algériens. Après Oran, jeudi dernier, et Tipaza, samedi, le président de la République était, hier, à El Tarf, où il a procédé à l'inauguration de l'usine de dessalement d'eau de mer de Koudiet Eddraouche.



## **Hydrocarbures : Sonatrach en négociations avancées avec des sociétés internationales**

Le président directeur-général (PDG) de Sonatrach, Rachid Hachichi a fait état de négociations «avancées» avec des sociétés internationales sur sept contrats d'hydrocarbures qui seront signés prochainement.

Intervenant lors d'une conférence de presse animée en marge de la cérémonie de signature d'un contrat d'hydrocarbure avec la société chinoise SINOPEC, M. Hachichi a précisé que

«Sonatrach est actuellement en cours de négociation avec des sociétés internationales sur sept (7) contrats», ajoutant qu'ils «seront signés successivement lors de la période à venir».



### **Pétrole : Le Brent en hausse et atteint 73,29 dollars**

Les prix du pétrole ont augmenté lors des transactions asiatiques précoces ce mercredi, après avoir chuté la veille à leur plus bas niveau en deux mois, suite à des rapports indiquant une baisse des stocks de pétrole brut américain la semaine dernière.

Les contrats à terme pour le brut Brent ont augmenté de 27 cents, soit 0,4 %, pour atteindre 73,29 dollars le baril.



### **Tebboune : « Ce qui a été réalisé est historique »**

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, est arrivé ce mercredi à la station de dessalement d'eau de mer de Koudiet Eddraouche dans la commune de Berrihane (El Tarf).

Le président Tebboune a suivi un exposé concernant les différentes étapes pour la réalisation de l'usine.



### **Vers l'élargissement de l'offre foncière pour l'investissement**

Déjà accessible pour divers secteurs à travers la plateforme numérique de l'investisseur ouverte auprès de l'AAPI depuis début février 2024, l'offre de foncier économique en faveur des porteurs de projets d'investissement devra désormais être considérablement étoffée et étendue à divers segments d'activité avec la finalisation du dispositif y afférent.

## **Bourse d'Alger : Hausse de 4,5 % de la valeur transigée au 2e semestre 2024 (Cosob)**

La valeur des actions échangées à la Bourse d'Alger a atteint 1,41 milliard de dinars (md Da) au deuxième semestre 2024, enregistrant une hausse de 4,5 % par rapport aux 1,35 md Da du premier semestre, selon la Commission d'organisation et de surveillance des opérations en Bourse (Cosob).



## **Bourse d'Alger : hausse de 4,5 % de la valeur transigée au 2e semestre 2024**

La valeur des actions échangées à la Bourse d'Alger a atteint 1,41 milliard de dinars (md Da) au deuxième semestre 2024, enregistrant une hausse de 4,5 % par rapport aux 1,35 md Da du premier semestre, selon la Commission d'organisation et de surveillance des opérations en Bourse (Cosob).

D'après le bulletin d'information de la Cosob, le volume des titres échangés s'est établi à 644.223 unités sur la période juillet-décembre 2024, contre 655.600 au premier semestre, soit un recul de 1,74 %.



## **La CNEP-Banque présente son nouveau produit aux étudiants**

La CNEP-Banque présente son nouveau produit aux étudiants dans le cadre du financement destinée aux porteurs de projet.

L'auditorium du Centre universitaire Morsli Abdellah de Tipasa a abrité hier une journée d'étude et de sensibilisation organisée par l'incubateur du centre universitaire pour que les incubés en particulier et les étudiants découvrent une nouvelle solution de financement de leurs futurs projets.



## **Hausse de 4,5 % de la valeur transigée en 2024 à la Bourse d'Alger**

La valeur des actions échangées à la Bourse d'Alger a atteint 1,41 milliard de dinars au 2<sup>e</sup> semestre 2024, enregistrant une hausse de 4,5 % par rapport aux 1,35 md Da du 1<sup>e</sup> semestre.

L'annonce est faite par la Commission d'organisation et de surveillance des opérations en Bourse (Cosob).



## **La Bourse d'Alger en 2024**

### **Une activité contrastée entre volatilité et repli**

L'activité de la Bourse d'Alger durant l'année 2024 reflète une dynamique contrastée, marquée par des périodes de forte volatilité et une tendance générale au repli. L'analyse des données mensuelles révèle plusieurs phases distinctes qui ont caractérisé le marché boursier algérien.

Une amorce d'année difficile Le premier trimestre 2024 débute dans un contexte de faible activité. En janvier, le volume global des transactions s'établit à 15 003 actions pour une valeur de 10,56 millions de dinars. Un rebond significatif est observé en février, avec une hausse de 121,44% des transactions atteignant 23,38 millions de dinars, malgré un volume d'échanges relativement stable.



## **Des mesures ont été prises par Serport : Les six ports économiques en mode H24**

Six ports économiques, à savoir ceux d'Alger, d'Annaba, de Béjaïa, de Djen-Djen (Jijel), de Mostaganem et d'Oran, passeront au système de travail en 24/7 dès la fin du mois de février. Plusieurs mesures ont été prises à cet effet par le ministère des Transports. Cette décision s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement pour réduire les délais d'attente dans les ports et, notamment, diminuer la facture des surestaries, qui demeure trop lourde.

## رئيس الجمهورية ي دشّن بالطارف مصنع تحلية مياه البحر "كودية الدراوش"

أشرف رئيس الجمهورية، السيد عبد المجيد تبون، اليوم الأربعاء بولاية الطارف، على تدشين مصنع تحلية مياه البحر "كودية الدراوش" التي تبلغ طاقته الانتاجية 300 ألف متر مكعب يوميا.

وحضر مراسم تدشين هذا المشروع الاستراتيجي كل من الوزير المنتدب لدى وزير الدفاع الوطني، رئيس أركان الجيش الوطني الشعبي، الفريق أول السعيد شنقرريحة، وزير الدولة وزير الطاقة والمناجم والطاقات المتجددة، محمد عرقاب، وزير الداخلية والجماعات المحلية والتهيئة العمرانية، إبراهيم مراد و وزير الري، طه دربال، إلى جانب مسؤولي المؤسسات الوطنية المكلفة بالإنجاز والسلطات المحلية والعسكرية لولاية الطارف.

## بورصة الجزائر: ارتفاع قيمة التداول بـ 4ر5 % في السداسي الثاني من 2024

بلغت قيمة التداول في بورصة الجزائر 1,41 مليار دينار جزائري خلال السداسي الثاني من سنة 2024، مسجلة ارتفاعا بنسبة 4,5 بالمائة مقارنة بالسداسي الأول، وفقا للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها "كوسوب".

وأوضحت النشرة الإعلامية للجنة أن عدد الأسهم المتداولة خلال السداسي الثاني بلغ 644.223 سهما، مقابل 655.600 سهم خلال السداسي الأول، ما يمثل تراجعا بنسبة 1,74 بالمائة.

## عقب استماعه لعروض تقنية حول مصنع تحلية المياه بالطارف

### الرئيس تبون: هذه المشاريع العملاقة شرف للجزائر المنتصرة

قال رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون، عقب استماعه لعروض تقنية حول مصنع كدية الدراوش لتحلية مياه البحر إن هذه المشاريع العملاقة شرف للجزائر المنتصرة.

وأكد الرئيس تبون قائلا: “تستحقون الشكر عن جدارة ولكل من شارك في الإنجاز سواء من بعيد أو قريب هذه المشاريع العملاقة شرف للجزائر المنتصرة”.

وأضاف قائلا “أتمنى مواصلة إنهاء المشروعات المتبقين قريبا لتكون الحلقة قد اختتمت من أقصى الشرق إلى أقصى الغرب”



## ارتفاع قيمة التداول في بورصة الجزائر بـ 45% خلال السداسي الثاني من 2024

بلغت قيمة التداول في بورصة الجزائر 1,41 مليار دينار جزائري خلال السداسي الثاني من سنة 2024, مسجلة ارتفاعا بنسبة 4,5 بالمائة مقارنة بالسداسي الأول, وفقا للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها “كوسوب”.

وأوضحت النشرة الإعلامية للجنة أن عدد الأسهم المتداولة خلال السداسي الثاني بلغ 644.223 سهما, مقابل 655.600 سهم خلال السداسي الأول, ما يمثل تراجعاً بنسبة 1,74 بالمائة.





## الجزائر تؤدي دورًا رئيسًا في سوق الغاز العالمي

صنفت الجزائر ضمن البلدان العربية، التي تؤدي دورًا رئيسًا في ضخ إمدادات سوق الغاز ودعمها، وهي تتمتع بفرص قوية في السوق العالمية، ما يمنحها دورًا مستقبليًا أكبر في هذا المجال.

وأكد المسؤول بالاتحاد الدولي للغاز (IGU) ، أندريا ستيغر ، حسب ما نقلته منصة "الطاقة" المتخصصة، أن الدول العربية تؤدي دورًا رئيسًا في ضخ الإمدادات للسوق ودعمها، مشيرًا إلى انضمام لاعبين جدد من المنطقة إلى السوق العالمية تدريجيًا.



## بورصة الجزائر: ارتفاع قيمة التداول بـ 4,5% في السداسي الثاني من 2024

بلغت قيمة التداول في بورصة الجزائر 1,41 مليار دينار جزائري خلال السداسي الثاني من سنة 2024, مسجلة ارتفاعا بنسبة 4,5 بالمائة مقارنة بالسداسي الأول, وفقا للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها كوسوب.

وأوضحت النشرة الإعلامية للجنة أن عدد الأسهم المتداولة خلال السداسي الثاني بلغ 644.223 سهما, مقابل 655.600 سهم خلال السداسي الأول, ما يمثل تراجعا بنسبة 1,74 بالمائة.

الجزائر الآن

## رقم مميز لعمليات البورصة في الجزائر

بلغت قيمة التداول في بورصة الجزائر 1,41 مليار دينار جزائري خلال السداسي الثاني من سنة 2024, مسجلة ارتفاعا بنسبة 4,5 بالمائة مقارنة بالسداسي الأول, وفقا للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها "كوسوب."



### ارتفاع قيمة التداول ببورصة الجزائر

بلغت قيمة التداول في بورصة الجزائر 1,41 مليار دينار جزائري، خلال السداسي الثاني من سنة 2024، مسجلة ارتفاعا بنسبة 4,5 بالمائة مقارنة بالسداسي الأول، وفقا للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها "كوسوب".  
أوضحت النشرة الإعلامية للجنة أن عدد الأسهم المتداولة خلال السداسي الثاني بلغ 644.223 سهما، مقابل 655.600 سهم خلال السداسي الأول، ما يمثل تراجعا بنسبة 1,74 بالمائة.



### خطة ثلاثية لمكافحة غسل الأموال بإفريقيا

أعلن البنك الإفريقي للتنمية، عزمه إطلاق خطة عمل جديدة لمكافحة غسل الأموال ومكافحة التدفقات المالية غير المشروعة في القارة، تمتد ل 3 سنوات.  
وقال في بيان نشره على موقعه الإلكتروني: "البنك الإفريقي سيطلق خطة عمل جديدة مدتها ثلاث سنوات لمكافحة غسل الأموال ومكافحة التدفقات المالية غير المشروعة" في قارة إفريقيا.

**EXPLORATION ET EXPLOITATION D'HYDROCARBURES**

# L'Algérie attise les convoitises des grandes compagnies mondiales

Depuis environ quatre ans, plus particulièrement ces tout derniers mois, jouissant d'un nouvel attrait suscité grâce à la loi de 2019 régissant les hydrocarbures et à la réforme de l'investissement, l'Algérie s'est mise à renforcer sa coopération avec plusieurs compagnies internationales dans le domaine des hydrocarbures, attirant de nouveaux investisseurs et multipliant les accords stratégiques.

C'est une tout autre dynamique qui s'est instaurée dans le vaste domaine de l'industrie des hydrocarbures en Algérie, marquée par une ouverture aux partenariats étrangers séduits par le "gagnant-gagnant" prôné pour moderniser le secteur énergétique et du coup augmenter les capacités de production du pays. Mourad Beldjém, président de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (Anahf), a souligné au milieu de cette semaine très significative pour le secteur, avec la commémoration de l'anniversaire du 24 février, que 2025 sera une année « charnière » avec comme objectif visé : la signature de dix contrats par an. Jusque-là, 2025 a commencé par de grandes promesses qui ont été scellées par le contrat passé entre Sonatrach et son partenaire chinois Sinopec, mardi.

Un contrat de partage de production dans la zone nord de Hassi Berkane, à travers lequel les deux compagnies, déjà partenaires sur d'autres projets depuis plus de vingt ans, se sont engagées à mettre en œuvre un premier programme de travaux de recherche et d'évaluation dans le but de valoriser et de développer les ressources pétrolières et gazières de la zone nord de Hassi Berkane, située entre les pro-

vinces de Ouargla et d'El Menia, et à 80 kilomètres de Hassi Messaoud. L'investissement total alloué à la mise en œuvre du programme d'exploration et de développement dans cette zone est estimé à 500 millions de dollars américains.

La diversification des partenariats se traduit par l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché algérien. Plusieurs sociétés pétrolières vont compter dans les tout prochains mois parmi les nouveaux investisseurs mondiaux de premier plan en Algérie, dont les Américains d'ExxonMobil et Chevron. Un attrait qu'illustrent, par ailleurs, les trente-sept entreprises ayant exprimé leur intérêt pour l'appel d'offres « Algeria Bid Round 2024 », lancé par Anahf en octobre dernier. Un programme, il est vrai alléchant, qui propose six zones d'exploration pour des contrats de partage de production concernant les champs du Grand MZak, Ahara, Reggane II et Zerafa II et des accords de participation pour les projets Toual et Guem El Guessa, des zones situées dans des régions clés du Grand Sud algérien et couvrant des superficies importantes avec un potentiel considérable en matière de ressources pétrolières et gazières. Des négociations ayant atteint un stade avancé ont été engagées avec l'ita-



2025 sera une année « charnière » avec comme objectif visé : la signature de dix contrats par an.

lienne ENI, la française TotalEnergies, les américaines ExxonMobil et Chevron, ainsi qu'une société suédoise. On rappelle qu'ExxonMobil a déjà conclu un accord avec Sonatrach en mai 2024 pour explorer les ressources des bassins d'Ahnet et de Gourana, dans le sud du pays.

L'Algérie, comme le soutient la presse internationale spécialisée notamment américaine, a réussi à donner une nouvelle attractivité à son patrimoine pétro-gazier grâce à des réformes législatives et fiscales très audacieuses, en tous les cas, favorisant les investissements étrangers comme jamais auparavant. La révision de la loi sur les hydrocarbures en 2019 a permis d'assouplir les conditions de partage des bénéfices et de proposer des incita-

tions aux entreprises étrangères. Une grande prouesse de la part des Algériens parce qu'il faut le souligner : les compagnies mondiales réfléchissent à deux fois plutôt qu'une avant de s'engager dans des investissements du genre de ceux qu'elles s'approprient à consentir en Algérie. Une opportunité que les gestionnaires du patrimoine pétrolier et gazier du pays ne veulent pas rater puisque après le « Algeria Bid Round 2024 » succédera un autre appel d'offres international : « Algeria Bid Round 2025 », qui sera lancé en octobre prochain. Selon Mourad Beldjém, ce projet inclura entre quatre et six zones d'exploration et s'inscrit dans une stratégie globale visant à développer dix-sept projets pétroliers et gaziers sur plusieurs années.

L'Algérie ne se limite pas aux hydrocarbures terrestres. En janvier 2025, Anahf a signé un accord avec la compagnie américaine Chevron pour une étude approfondie du potentiel pétrolier offshore du pays. Cette collaboration pourrait aboutir à un contrat d'extraction en fonction des résultats obtenus.

Par ailleurs, le gouvernement mise sur l'augmentation des capacités de raffinage. Une nouvelle raffinerie de pétrole est en construction dans le bassin de Hamra, à Hassi Messaoud, avec une capacité annuelle de cinq millions de tonnes. Selon le PDG de Sonatrach, Rachid Hachichi, cette infrastructure contribuera à répondre à la demande intérieure croissante en diesel et autres dérivés pétroliers.

L'Algérie dispose actuellement de réserves estimées à 4,3 milliards de tonnes équivalent pétrole (environ 31,5 milliards de barils de pétrole), avec une production annuelle de 200 millions de tonnes. Toutefois, plus de 240 découvertes restent inexploitées, offrant un potentiel important pour de futurs investissements. Avec l'évolution du contexte énergétique mondial et les besoins croissants de diversification des approvisionnements, l'Algérie entend jouer un rôle clé dans le marché pétrolier et gazier international. L'afflux de nouveaux investisseurs et la multiplication des contrats témoignent de l'attractivité du pays et de son ambition d'accroître sa production pour sécuriser ses exportations, notamment vers l'Europe.

**Azedine Makroud**

MALGRÉ L'ÉVOLUTION DE LA

# Le blanchiment d'argent, un des

● Le blanchiment d'argent est devenu un des défis majeurs auxquels la justice algérienne est confrontée. Au centre des grandes affaires de corruption, il n'a cessé de pousser plus loin la législation, mais il reste toujours l'un des délits les plus récurrents au rôle des pôles économiques et financiers.

Reportage réalisé par  
Salima Tlemçani



L'écroulement majoritaire des hommes d'affaires déçus devant la justice, depuis 2019 à ce jour, dans le cadre de la lutte contre la corruption, ont été condamnés par les magistrats des pôles économiques et financiers pour, entre autres, blanchiment d'argent. Des délits qui reposent souvent sur l'acquisition de biens à l'étranger à travers le transfert illégitime de fonds, des mouvements suspects de

pièces financières (CTRF) en avril 2002, en vertu des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) et des dispositions de la Convention Méditerranéenne. La CTRF a été chargée de collecter et de traiter les déclarations de suspicion qui lui sont transmises par les entités déclarantes et de transmettre, le cas échéant, le dossier correspondant à la justice chaque fois que les faits sont susceptibles de présenter un caractère

des pouvoirs publics. L'article 6 de cette loi a été consacré exclusivement à la prévention et stipule : « Pour renforcer la lutte contre la corruption, les banques, les institutions financières non bancaires y compris les personnes physiques ou morales fournissant des services formels ou informels de transmission de fonds ou de valeurs sont soumises, conformément à la loi et à la réglementation en vigueur, à

classés par le GAFI, au mois de juin 2014, sur la liste des États qui n'ont pas réalisé de progrès suffisants pour remédier aux lacunes en qui ne se sont pas engagés à mettre en place un plan d'action élaboré avec le GAFI pour remédier à ces lacunes.

### «DES LACUNES STRATÉGIQUES EN MATIÈRE DE LUTTE»

Pour l'organisation, Algérie a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT (lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme), notamment en apportant des modifications à son code pénal pour élargir le champ des actes terroristes criminalisés. Cependant, a ajouté le GAFI dans un communiqué, malgré l'engagement politique de haut niveau de l'Algérie à travailler avec le GAFI et le Gafimex pour remédier à ses la-

csunes stratégiques en matière de LBC/FT, l'Algérie n'a pas réalisé de progrès suffisants dans la mise en œuvre de son plan d'action dans les délais impartis, et certaines lacunes stratégiques subsistent. L'organisation a estimé que notre pays devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ces lacunes, notamment en criminalisant de manière adéquate le financement

du terrorisme, en établissant et en mettant en œuvre un cadre juridique adéquat pour l'identification, la localisation et le gel des avoirs terroristes et en adoptant des obligations de vigilance à l'égard de la clientèle conformément aux normes du GAFI. De ce fait, il a «encouragé» l'Algérie à combler ses lacunes et à poursuivre le processus de mise en œuvre de son plan d'actions.

capitaux et des transactions interobli- gatoires et financières douteuses. Pourtant, dès février 2005, l'Algérie s'est dotée d'une loi spécifique (05-01) de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, après avoir ratifié, en avril 2004, la Convention onusienne de lutte contre la corruption, votée par l'Assemblée générale des Nations unies le 31 octobre 2003. Cette loi a été précédée par la création de la Cellule de traitement du rensei-

Cet instrument a vu le jour alors qu'un immense scandale financier, lié à la corruption et au blanchiment d'argent, menait en cause une banque privée, Khalifa Bank, son propriétaire et de hauts responsables de l'Etat. En 2006, une loi-cadre de lutte contre le blanchiment d'argent a défini ces actes, prévu des mécanismes de prévention qui, selon les pouvoirs publics de l'époque, «ont été adoptés dans le cadre de la moralisation de la vie publique, économique et financière conduite par

un régime interne de contrôle visant à décourager et détecter toute forme de blanchiment d'argent». Un dispositif réglementaire qui n'a cependant pas été accompagné de mécanismes de coordination et d'application sur le terrain. En juin 2014, alors que des affaires de corruption, liées à des marchés de réalisation dans les secteurs émergents et des travaux publics, faisaient la une des médias algériens et internationaux, l'Algérie s'est retrouvée

●●●

LÉGISLATION PÉNALE

# défis majeurs des pôles financiers

\*\*\*

Alors que, le 21 mai 2023, l'Algérie s'est retrouvée inscrite sur la liste noire des États qui ont fait pas beaucoup d'effort en matière de financement du terrorisme, et l'Algérie a pris des mesures pour améliorer son régime de LBCFT, notamment en adoptant des amendements à la LBCFT, le 21 février 2023, et en publiant de nouvelles lignes directrices sur le devoir de vigilance à l'égard de la fraude, la fraude 2023, a écrit le GAFI dans sa déclaration, tout en soulignant ses réalisations. Cependant, l'organisation a souligné qu'elle n'a pas résolu les principales lacunes en matière de leur capacité récente et, par conséquent, elle a précisé qu'elle ne la peut encore déterminer dans quelle mesure elle répondent à l'une des questions liées à la compréhension de manière adéquate du financement du terrorisme, à l'établissement et la mise en œuvre d'un cadre juridique adéquat pour l'identification, la dissuasion et le gel des actifs terroristes, à l'adoption des obligations de vigilance à l'égard de la fraude, à l'identification des personnes nommées de GAFI. Le GAFI a déclaré que l'Algérie doit également publier des règlements correspondants sur le gel des actifs nommés de l'encadré à contrôler à son régime existant et à poursuivre la procédure de mise en œuvre de son plan d'actions.

pour l'identification, la dissuasion et le gel des actifs terroristes, en soulignant et élargissant les mesures de vigilance à l'égard de la fraude et en veillant à ce qu'elle s'applique à tous les institutions financières, élargissant une cellule de renseignement financier pleinement opérationnelle, fonctionnant efficacement et en promouvant une approche appropriée pour l'ensemble des banques.

**DES PROGRÈS SIGNIFICATIFS DANS LA LUTTE CONTRE LES DÉFICIENCES STRATÉGIQUES**

Au mois de février 2023, le GAFI a déclaré l'Algérie pour ses progrès significatifs réalisés dans la lutte contre les déficiences stratégiques en matière de LBCFT identifiées précédemment par le GAFI et inclure dans leur plan d'action respectifs. Ce qui sera dit qu'elle n'est plus soumise et la surveillance du GAFI. Elle doit néanmoins continuer à renforcer son régime de LBCFT, à offrir l'organisation financière. Mais, en octobre 2023, et après avoir renforcé, en 2023, sa législation contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (loi 23/01 du 27 février 2023), élargissant « sans précédent, sur plusieurs aspects recommandés comment dans le rapport d'évaluation annuelle de mai 2023, y compris en conduisant de manière plus efficace des enquêtes et poursuites relatives au blanchiment de capitaux, l'Algérie s'est engagée à consolider le conseil fiscal sur le risque particulièrement pour les secteurs à plus haut risque, notamment par l'adoption de nouvelles procédures, nouvelles évaluations des risques, nouveaux mandats et lignes directrices de contrôle, par la conduite d'enquêtes, mais aussi par l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives, en développant un dispositif efficace en ce qui concerne les informations dérivées et sur les bénéficiaires effectifs. De même qu'elle s'est engagée à améliorer son dispositif de dissuasion des opérations suspectes, en établissant un cadre juridique et institutionnel efficace en matière de sanctions financières « efficaces pour le financement du terrorisme et en mettant en œuvre une approche fondée sur le risque pour la surveillance sans précédent des déviances indolentes des activités financières. Mais le 25 octobre 2023, le GAFI, à l'issue d'une réunion plénière à Paris, a inscrit l'Algérie sur la liste des juridictions sous surveillance renforcée. Dans son communiqué, il a annoncé la « nomination de quatre nouveaux pays, en l'occurrence l'Algérie, l'Angola, la Côte d'Ivoire et le Liban, portant ainsi le nombre de pays figurant sur cette liste (NEDR) : grise à 24 pays.

« L'INSCRIPTION SUR LA LISTE GRISE N'EST PAS UNE PUNITION » Il a rappelé que « le processus d'inscription sur la liste n'est pas une mesure punitive. Il s'agit plutôt d'orienter les pays sur la voie de l'amélioration. Tous ces pays ont collaboré activement avec leurs organismes régionaux respectifs et avec le GAFI pour élaborer un plan d'actions. Le Groupe, a-t-il indiqué, « ne recommande pas de mesures de vigilance renforcées contre ces juridictions, mais encourage une approche de gestion basée sur les risques, en lien et place d'une



stratégie d'écoulement des risques (risk-based). Pour lui, « l'Algérie a d'ores et déjà accompli des progrès significatifs en matière de coopération pénale avec le GAFI » inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de son cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, marqué par l'adoption d'un plan d'action détaillé. Il a salué les efforts consentis par l'Algérie, notamment l'adoption de son rapport d'évaluation annuelle, en mai 2023, pour la prise en charge effective des actions recommandées, qui ont été réalisées de manière très engage-

ment son plan d'action en améliorant le contrôle fondé sur le risque, particulièrement pour les secteurs à plus haut risque, notamment par l'adoption de nouvelles procédures, nouvelles évaluations des risques, nouveaux mandats et lignes directrices de contrôle, par la conduite d'enquêtes, mais aussi par l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives, en développant un dispositif efficace en ce qui concerne les informations dérivées et sur les bénéficiaires effectifs, en améliorant son dispositif de dissuasion des opérations suspectes, en établissant

l'Algérie a quité cette liste noire du GAFI. Dans son communiqué, l'organisation a expliqué que depuis octobre 2021, date à laquelle l'Algérie s'est engagée politiquement à haut niveau à collaborer avec le GAFI pour remédier à ses lacunes stratégiques en matière de LBCFT, l'Algérie a réalisé des progrès significatifs pour améliorer sa législation et a considérablement mis en œuvre son plan d'action au niveau technique en renforçant de manière adéquate le financement du terrorisme, en établissant un cadre juridique et des procédures adéquates

de capitaux, comme l'a écrit le GAFI dans son communiqué, l'Algérie s'est engagée à « continuer de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'actions. Selon lui, elle s'est engagée également à haut niveau à travailler avec le GAFI et le Gafimob pour renforcer l'efficacité de son régime de LBCFT ». Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation initiale (REM) en mai 2023, et sa progression sur plusieurs des actions recommandées comment dans son REM, y compris en conduisant de manière plus efficace des enquêtes

et poursuites relatives au blanchiment de capitaux, l'Algérie s'est engagée à consolider le conseil fiscal sur le risque particulièrement pour les secteurs à plus haut risque, notamment par l'adoption de nouvelles procédures, nouvelles évaluations des risques, nouveaux mandats et lignes directrices de contrôle, par la conduite d'enquêtes, mais aussi par l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives, en développant un dispositif efficace en ce qui concerne les informations dérivées et sur les bénéficiaires effectifs. De même qu'elle s'est engagée à améliorer son dispositif de dissuasion des opérations suspectes, en établissant un cadre juridique et institutionnel efficace en matière de sanctions financières « efficaces pour le financement du terrorisme et en mettant en œuvre une approche fondée sur le risque pour la surveillance sans précédent des déviances indolentes des activités financières. Mais le 25 octobre 2023, le GAFI, à l'issue d'une réunion plénière à Paris, a inscrit l'Algérie sur la liste des juridictions sous surveillance renforcée. Dans son communiqué, il a annoncé la « nomination de quatre nouveaux pays, en l'occurrence l'Algérie, l'Angola, la Côte d'Ivoire et le Liban, portant ainsi le nombre de pays figurant sur cette liste (NEDR) : grise à 24 pays.

« L'INSCRIPTION SUR LA LISTE GRISE N'EST PAS UNE PUNITION » Il a rappelé que « le processus d'inscription sur la liste n'est pas une mesure punitive. Il s'agit plutôt d'orienter les pays sur la voie de l'amélioration. Tous ces pays ont collaboré activement avec leurs organismes régionaux respectifs et avec le GAFI pour élaborer un plan d'actions. Le Groupe, a-t-il indiqué, « ne recommande pas de mesures de vigilance renforcées contre ces juridictions, mais encourage une approche de gestion basée sur les risques, en lien et place d'une

efficace en matière de sanctions financières ciblées pour le financement du terrorisme... » Les États portés sur la liste grise du GAFI se retrouvent dans le viseur des établissements financiers, qui vont devoir surveiller leurs relations d'affaires et superviser leurs transactions de manière continue. Ils doivent aussi s'assurer que les mesures prises dans le cadre de leur obligation de vigilance raisonnable permettent de vérifier si le client réside dans un fait des affaires avec des pays inscrits sur ces deux listes. S.T.

M<sup>e</sup> RAMDANE BOUGOUFA. Président de la Chambre nationale des notaires

## «L'Algérie s'est engagée politiquement

Entretien réalisé par  
Salima Tlemçani

*«L'Algérie n'a pas été épinglée par le GAFI, en raison de "défaillances", mais "pour défaut d'applications pratiques et de textes réglementaires" en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. C'est ce qu'a déclaré Maître Ramdane Bougoufa, président de la Chambre nationale des notaires, dans l'entretien qu'il nous a accordé, en mettant l'accent sur une batterie de mesures axées sur la formation des notaires et l'échange d'informations entre ces derniers et les institutions de l'Etat.*

Selon le secrétaire général de la Chambre régionale des notaires du Centre, 68 déclarations de soupçon liées au blanchiment d'argent ont été faites par les notaires en 2023. Ce nombre n'est-il pas en décalage par rapport aux nombreuses affaires de blanchiment d'argent déferées devant la justice durant l'année évoquée et celles qui l'ont précédée ?

Le blanchiment d'argent est un phénomène transnational, qui nécessite la mise en place de mécanismes d'informations et de renseignements adéquats dans chaque pays, d'une part, et entre d'autres pays, d'autre part, en vue d'une coordination efficace de lutte contre ce fléau. 68 déclarations de soupçon faites par les notaires en 2023, selon le secrétaire général de la Chambre régionale des notaires du Centre, peut sembler faible par rapport au nombre d'affaires de blanchiment d'argent jugées par la justice, mais il est quand même en hausse par rapport aux précédentes années. Ce nombre peut s'expliquer par plusieurs facteurs : les no-

taires ne détectent pas toutes les opérations suspectes, certaines affaires peuvent être traitées sans implication notariale, ou il peut y avoir un décalage temporel entre les déclarations et les jugements. Il y a lieu de dire que les déclarations de soupçon ne sont pas uniquement réservées aux notaires. Elles concernent aussi d'autres assujettis soumis par la loi, à

l'obligation de cette déclaration. Ainsi, celles effectuées par les notaires en 2023 ont été faites en réponse aux développements législatifs, survenus cette année-là. Avec la promulgation de la loi 23/01 en date du 26 février 2005, modifiant et complétant la loi 05/01 en date du 6 février 2005, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et les décrets exécutifs publiés la



PHOTO: B. R.

même année en matière de blanchiment d'argent de financement du terrorisme (LBCFT) ainsi que instructions émises par l'autorité spécialisée, à savoir la Cellule de traitement du renseignement financier (CTRF).

L'Algérie a quand même été épinglée cette année par le Groupe d'action financière (GAFI), qui l'a classée dans la zone grise des Etats qui ne respectent pas les règles en matière

de lutte contre le blanchiment d'argent. Est-ce en raison des défaillances en matière d'application de la loi relative à la lutte contre le blanchiment ou du manque de formation, d'expertise ou de moyen ?

En octobre 2024, l'Algérie s'est engagée politiquement à haut niveau à travailler avec le GAFI pour renforcer l'efficacité de son régime de LBCFT. Cet épinglement n'est pas en raison des défaillances en matière

## « à haut niveau à travailler avec le GAFI »

d'application de la loi relative à la lutte contre le blanchiment. C'est plutôt pour défaut d'applications pratiques et des textes réglementaires. En plus de contrôler et d'unifier les concepts associés en matière de LBC/FT sachant que la loi 05/01 citée supra depuis sa délivrance a connu plusieurs modifications. Afin de se conformer aux recommandations du GAFI et, comme indiqué dans la stratégie nationale d'évaluation des risques LBC/FT/FP, il y a lieu de signaler qu'une feuille de route sectorielle de la Chambre nationale des notaires (CNNE), en qualité d'autorité de supervision et contrôle, a été tracée par le Comité national d'évaluation des risques en matière LBC/FT/FP en cours d'exécution avec des délais bien arrêtés, notamment en ce qui concerne l'exécution des actions prioritaires menées de cette feuille de route. Dans le cadre de l'accompagnement du notaire par la CNNE, des actions, prévues par cette feuille de route, ont été menées. Il s'agit d'une initiative prise et effectuée au mois de février 2025, en collaboration avec le ministère de la Justice, à travers la formation des inspecteurs sur place et sur pièces, chargés de diriger

des enquêtes pour les notaires afin d'évaluer l'étendue de la réponse à l'approche basée sur les risques, conformément aux recommandations du GAFI. Toujours dans le cadre de l'accompagnement, un règlement, des lignes directrices, un manuel destiné à l'ensemble des notaires et un guide pratique à l'intention des inspecteurs sur place et sur pièces seront publiés à cet égard, et ce, en coordination avec les autorités spécialisées et les services concernés.

**Comment un notaire peut-il déceler des opérations de blanchiment s'il n'est pas connecté aux réseaux financiers, fonciers et judiciaires ?**

Afin de faciliter le travail du notaire en tant que partenaire contributeur en matière LBC/FT, le ministère de la Justice a accompagné la Chambre nationale des notaires en février 2025 pour tenir une série de rencontres et réunions avec les différents secteurs et acteurs concernés, et ce, dans le cadre de l'échange de l'information et l'accès aux données qui facilitent le travail du notaire en matière LBC/FT, en particulier les ministères de l'Intérieur, des Finances (Direction générale

du domaine national) et du Commerce, la Banque d'Algérie, la CTRF, la Direction générale de la modernisation de la justice et le Haut-Commissariat à la numérisation.

**Il est de notoriété que les notaires constituent le maillon le plus important dans le blanchiment d'argent et souvent ils se retrouvent au banc des accusés. Comment expliquez-vous ce phénomène ?**

Effectivement ! Et ce, en raison de leur rôle dans les transactions immobilières et financières. Généralement, c'est la négligence qui fait que le notaire se retrouve au banc des accusés. Cela souligne la nécessité d'une formation et d'un contrôle plus stricte. Il faut aussi renforcer la formation des acteurs concernés à travers des sessions spécialisées, dispensées par des experts nationaux et étrangers. La formation est un volet d'une importance primordiale. Il y a aussi la nécessité de la création d'un pôle de magistrats spécialisés dans ce domaine, ainsi que le durcissement des sanctions contre les auteurs de blanchiment.

**Selon vous, comment lutter contre la corruption au sein de votre corporation ?**

Pour lutter contre la corruption au sein de la corporation des notaires, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de contrôle stricts, de promouvoir une culture de transparence et d'éthique, et de sanctionner sévèrement les comportements répréhensibles. La formation continue et la sensibilisation aux risques de corruption sont également cruciales.

**Il y a quelque temps, il était question d'une charte d'éthique pour les notaires. Où en est le projet ?**

La mise en place d'une charte d'éthique et de déontologie du métier de notaire est en cours au niveau de la Chambre nationale des notaires, qui travaille étroitement avec ses trois chambres régionales (Centre, Est, Ouest) pour faire adhérer le notaire aux valeurs et obligations morales inhérentes à ses missions et le responsabiliser davantage. Sachant que cette charte a été élaborée dans l'attente de la promulgation de nouvelles lois dans ce sens afin d'en contrôler la terminologie et les orientations de l'Etat.

S. T.

RÉUNION DES MINISTRES  
DES FINANCES DU G20  
EN AFRIQUE DU SUD

**LA «LA CROISSANCE  
MONDIALE» MENACÉE**

Une réunion des ministres des Finances du G20 se tient depuis hier au Cap où le président sud-africain a tenu à souligner la menace contre «la croissance mondiale». Les Etats-Unis ont été le grand absent à ce rendez-vous qui reste marqué par une géopolitique mondiale en pleine transformation sur fond de craintes de guerres commerciales, après les multiples augmentations de droits de douane décidées par le chef d'Etat américain Donald Trump. «L'érosion du multilatéralisme pose une menace à la croissance et à la stabilité mondiales», a lancé Cyril Ramaphosa en ouverture de cette rencontre des ministres des Finances et gouverneurs de Banques centrales du G20. La réunion des ministres des Affaires étrangères, la semaine passée, s'est tenue, fait-on remarquer, en l'absence du principal représentant des Etats-Unis.

**RÈGLES ÉQUITABLES, TRANSPARENTES  
ET INCLUSIVES**

«Il est vital de veiller à ce que les droits et les intérêts des vulnérables ne soient pas piétinés par les ambitions des puissants», a également déclaré le président de l'Afrique du Sud, dont toutes les aides ont été coupées par la Maison-Blanche. «Un ordre international fondé sur des règles équitables, transparentes et inclusives est, en fin de compte, une condition essentielle à la stabilité économique et à une croissance soutenue en ces temps de contestation géopolitique accrues», a-t-il encore exhorté. Plusieurs ministres des Finances européens ainsi que le président de la FED ont assisté au discours du chef de l'Etat de l'Afrique du Sud, premier pays du continent à présider le G20 et par conséquent le premier également à accueillir son sommet en novembre à Johannesburg. Au menu : la croissance inclusive et soutenable ainsi que l'innovation financière pour soulager les pays accablés par la dette et les conséquences du changement climatique. «Parlez à n'importe quel dirigeant africain», a lancé Cyril Ramaphosa. «Ils vous diront que des ponts, écoles et hôpitaux sont emportés par des inondations qu'ils n'ont jamais vues auparavant et qu'ils savent maintenant dues au changement climatique. Ils ne sont pas en mesure de reconstruire ces routes et ces ponts sans imposer un lourd fardeau de dette à leurs économies.» Le montant total de la dette extérieure des pays en développement a atteint un record de 1400 milliards de dollars en 2023, selon les médias qui citent le Programme de développement des Nations unies (PNUD). Dix-sept pays consacrent plus de 20% de leurs recettes publiques aux paiements des intérêts, averti le PNUD.

A. Benyahia



## ارتفاع قيمة التداول ببورصة الجزائر



بلغت قيمة التداول في بورصة الجزائر 1.41 مليار دينار جزائري خلال السداسي الثاني من سنة 2024، مسجلة ارتفاعا بنسبة 4,5 بالمائة مقارنة بالسداسي الأول، وفقا للجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها "كوسوب"، وأوضحت النشرة الإعلامية للجنة أن عدد الأسهم المتداولة خلال السداسي الثاني بلغ 644.223 سهم، مقابل 655.600 سهم خلال السداسي الأول، ما يمثل تراجعها بنسبة 1,74 بالمائة، وسجلت أعلى قيمة تداول خلال شهر يوليو، حيث بلغت أكثر من 441,9 مليون دينار، في حين كانت أدنى قيمة في شهر أكتوبر بـ 104,25 مليون دينار، كما ارتفعت أوامر البيع بنسبة 74,25 بالمائة خلال السداسي الثاني، لتصل إلى 11,3 مليون أمر، مقارنة بـ 6,4 مليون أمر في السداسي الأول. وفي المقابل، انخفضت أوامر الشراء بنسبة 13,75 بالمائة، مسجلة 2,44 مليون أمر، مقابل 2,8 مليون أمر خلال النصف الأول من السنة. حسب بيانات (كوسوب).



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

 [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

 Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



[@MFinance\\_dz](https://twitter.com/MFinance_dz)



[@MFinancesdz](https://www.facebook.com/MFinancesdz)



[MFINANCES CHANNEL](#) وزارة المالية الجزائرية



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger